

# LE PIN D'ALEP



ACCUSÉ LEVEZ-VOUS !!!



EN PLUS D'ÊTRE D'ORIGINE INCERTAINE ET "EXOTIQUE", CE TRIBUNAL VOUS ACCUSE D'ACIDIFIER LES SOLS...



... D'ÊTRE RESPONSABLE DE NOMBREUX INCENDIES... ET FINALEMENT DE N'ÊTRE QU'UN BOIS DE TRÈS MÉDIocre QUALITÉ...



LA PAROLE EST À LA DÉFENSE !



HUM... MADAME LA PRÉSIDENTE, MONSIEUR LE PROCUREUR, MESDAMES ET MESSIEURS LES JURÉS...

MON CLIENT ICI PRÉSENT...

... RÉFUTE TOUTES LES ACCUSATIONS FORMULÉES À SON ENCONTRE...

EN EFFET, VOS PROPOS SUR SES ORIGINES SONT FAUX: MON CLIENT NE VIENt PAS DE SYRIE, MAIS HABITE LE POURTOUR MÉDITERRANÉEN DEPUIS ENVIRON 5 MILLIONS D'ANNÉES... EXCUSEZ DU PEU...

EN OUTRE, IL EST TOUJOURS LE PREMIER À S'INSTALLER SUR DES TERRAINS NUS: GRÂCE À CELA IL FAVORISE L'ARRIVÉE D'AUTRES ESPÈCES.

MON CLIENT EST COURAGEUX CAR IL S'INSTALLE LE PLUS SOUVENT SUR DES SOLS CALCAIRES, PEU PROPICES AUX PLANTES ET À L'ACIDIFICATION... ON DEVRAIT L'EN FÉLICITER !

QUE ME DIT-ON ? QU'IL PROVOQUE DES INCENDIES ? EST-CE UNE PLAISANTERIE ? AVEZ-VOUS DÉJÀ VU UN PIN D'ALEP JETER UN MÉGOT DE CIGARETTE ? NON ! OU FAIRE UN FEU POUR GRILLER DES SAUCISSES ? NON PLUS ! C'EST BIEN L'HOMME ET LUI SEUL QUI EST RESPONSABLE DES INCENDIES ! CESSONS CES PROPOS DIFFAMATOIRES À L'ENCONTRE DE MON CLIENT !

DE PLUS, LORS D'UN INCENDIE, LES POMMES DE PIN S'OUVRENT SOUS L'ACTION DE LA CHALEUR ET LIBÈRENT DES GRAINES QUI UNE FOIS AU SOL POURRONT GERMER ! LA DEVISE DE MON CLIENT EST:

"PREMIER À MOURIR, PREMIER À RENAÎTRE !"

LES GRAINES SONT LIBÉRÉES

ENFIN LE PIN D'ALEP NOUS EST UTILE DEPUIS L'ANTIQUITÉ. IL SERVAIT ALORS À LA CONSTRUCTION DES BATEAUX. IL RENTRE DÉSORMAIS DANS LA CATÉGORIE DES "BOIS DE CONSTRUCTION"... APRÈS VALORISATION EN SCIERIE.

... ET PAS EN SYRIE !

JE DEMANDE LA RELAXE DE MON CLIENT !

MONSIEUR LE PIN D'ALEP, VOUS ÊTES INNOCENT ! JE VOUS VOIS UN BEL AVENIR DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE !

MERCI !

CIRE